

## RÈGLEMENT DU CONCOURS DE CRÈCHES DE NOËL



Ce concours de "LA PLUS BELLE CRÈCHE PROVENÇALE" est organisé à l'initiative de la Municipalité en partenariat avec l'Association "La Saint-Just" de Sainte-Anastasié.

Nous vivons une période inédite et Noël "ne sera pas une fête normale" a prévenu le Ministre de la Santé. Toutefois nous avons souhaité maintenir une tradition provençale de Noël avec l'organisation du concours de la plus belle crèche provençale.

### **1 – QUI PEUT Y PARTICIPER?**

Le concours de "La plus belle crèche Provençale" est ouvert à tous les résidents du Village. IL est libre et gratuit. Une seule participation, par foyer, est autorisée.

### **2 – COMMENT Y PARTICIPER?**

Pour participer à ce concours vous devez envoyer vos photos ou vidéos:

- Sur le site communal [s.anastasié@orange.fr](mailto:s.anastasié@orange.fr) services culture/patrimoine
- Ou les déposer à l'accueil de la Mairie pour ceux qui ne sont pas équipés des nouvelles technologies,
- ou faire appel à un voisin ou un proche pour photographier votre crèche.

Les participants pourront découvrir l'affiche "annonce" et consulter le règlement du concours sur le site de la Mairie.

Lors de l'envoi ou du dépôt de vos photos ou vidéos, et afin d'éviter toute confusion, il est indispensable que chaque participant s'identifie avec précision, en indiquant clairement ses coordonnées:

- Nom, Prénom, Adresse, téléphone.

### **3 – CALENDRIER DU CONCOURS**

Le calendrier mis en œuvre sera le suivant:

- Début du concours : 1er décembre.
- Fin du concours: 25 décembre.
- Sélection des photos et vidéos par le jury: 30 décembre.
- Remise des récompenses aux 3 gagnants : le jour de la cérémonie des vœux du Maire

### **4 – CONDITIONS DU CONCOURS**

Les photographies et vidéos nominatives seront présentées à un jury composé de 9 personnes. Le jugement se fera sur des critères d'originalité et d'esthétique de la crèche dans la tradition provençale.

### **5 – RESULTATS ET REMISES DES RÉCOMPENSES –**

La décision du jury sera définitive.

Le jury contactera les 3 gagnants afin d'organiser la remise des récompenses qui aura lieu lors de la cérémonie des vœux du Maire.

## **6 – DROIT A L’IMAGE –**

Tous les participants au concours autorisent la Municipalité ainsi que l’Association “La Saint-Just” à publier leurs photos et vidéos et à diffuser leurs noms dans les supports de communication.

NB : La participation au concours vaut acceptation sans réserve du présent règlement.

Contacts :

-téléphonique Mairie : 04 94 69 64 40 (lundi, mardi, jeudi, vendredi matin – mercredi après-midi)

-Mail Mairie: [s.anastasia@orange.fr](mailto:s.anastasia@orange.fr)